GENÈVE, 30 avril 1917

L'Arménie

Notre correspondant de Paris nous écrit :

Parmi les ouvrages issus en quelque sorte de la guerre, je n'en connais pas de plus émouvant, dans sa nudité documentaire, que le *Livre bleu* anglais publié par les soins du vicomte Bryce. Ce volume de 700 pages, qui contient uniquement des témoignages relatifs aux traitements subis par les Arméniens de l'empire ottoman en 1915 et 1916, constitue le plus formidable réquisitoire qui ait jamais vu le jour, directement contre le régime turc, indirectement contre l'Allemagne gouvernementale, complice parfaitement informée de cet égorgement d'un peuple. En parcourant ce réquisitoire de crimes, on se demande quelle compensation suffisante pourra jamais être donnée à cette nation chrétienne d'Orient, livrée sans défense à la plus abominable entreprise d'extermination.

On ne saurait trop souvent rappeler à l'Europe civilisée le devoir qui lui incombe à l'égard de l'Arménie. Personne n'oublie, certes, cette malheureuse nation. Mais peut-être, en un temps où tant de problèmes, et de plus proches, se posent, et où tant de souffrances personnelles nous atteignent, est-on porté à considérer comme secondaire et un peu lointaine cette question arménienne qui a pourtant droit, plus que toute autre, à être tenue pour capitale.

Elle y a droit parce que, si l'empire allemand est le complice direct des Jeunes-Turcs (comme il l'avait été jadis, dans une large mesure, des Vieux-Turcs hamidiens), l'Europe, dans son ensemble, n'a pas su remplir avec exactitude et vigilance son rôle de tutrice de ces chrétiens d'Asie Mineure. Il y a non seulement là une injustice à réparer et un avenir à assurer, mais un passé de faiblesse à racheter. Les peuples qui ont versé leur sang pour défendre, en même temps que leur vie et leur sol, quelques principes élémentaires de droit, se doivent de ne pas oublier un instant, dans les règlements qui se feront, une population qui fut vraiment martyre.

Jusqu'à la guerre actuelle, l'effort des défenseurs de l'Arménie tendait à lui faire obtenir, dans le cadre de l'empire ottoman, quelques garanties de vie et de sécurité, sous la forme d'un contrôle international. L'intérêt même de la paix générale, déjà si précaire, commandait alors qu'on ne poussât pas au partage de l'empire ottoman. On pouvait espérer qu'une réforme administrative fournirait enfin aux Arméniens la sécurité désirable. Si les dirigeants turcs avaient su discerner leurs propres intérêts, ils auraient réclamé eux-mêmes ce contrôle international, pour eux garantie d'existence et d'avenir. Mais vous savez ce que Jupiter fait de ceux qu'il veut perdre. Appuyés par l'Allemagne (et naturellement par l'Autriche-Hongrie), ils firent tout ce qu'ils purent, en recourant à leurs procédés dilatoires, pour écarter toute réforme sérieuse

Cependant, comme un Bulletin du *Journal de Genève* le rappelait naguère, peu avant la guerre, le 8 février 1914, une convention, imparfaite assurément, mais constituant un progrès, était signée à Constantinople. Deux inspecteurs européens surveilleraient l'administration arménienne. Ces deux inspecteurs, un Hollandais, M. Westenenk, et un Norvégien, le colonel Hoff, étaient à peine débarqués que l'Austro-Allemagne déchaînait en Europe la guerre qui, depuis lors, s'est étendue au monde entier. Profitant de ces circonstances, le gouvernement turc procédait, à partir de 1915, à une déportation et à une destruction systématiques du peuple arménien, sous le regard indulgent et protecteur de son grand ami de Berlin.

La guerre a modifié du tout au tout les données du problème arménien. Désormais, on n'a plus à tenir compte des intérêts de l'empire ottoman. En tout cas, à aucun prix, les Arméniens ne doivent être replacés sans contrôle sous le gouvernement de ceux qui les ont systématiquement traqués et massacrés. La cause est entendue. Ni l'Europe alliée, ni l'Amérique, dont les représentants ont joué un rôle si noble et si utile lors des massacres, ne sauraient permettre une telle chose sans se démentir et se trahir elles-mêmes.

Il est trop tôt pour déterminer avec précision quelle solution pourra intervenir. Mais on peut indiquer en quelques mots quelles sont les données géographiques du problème. Sa relative complexité provient de la dissémination des Arméniens sur un vaste territoire.

Une portion importante du peuple arménien habite les provinces transcaucasiennes de la Russie. Nous n'avons point à en parler, sinon pour nous féliciter de la révolution qui leur assurera, dans l'avenir, des conditions de développement plus libre et plus heureux. Il y a, en outre, des Arméniens dispersés dans beaucoup de parties de l'empire ottoman. Mais ce ne sont que des colonies qui suivront évidemment le sort des régions qu'elles habitent.

L'Arménie turque proprement dite est constituée avant tout par ce qu'on appelle les six vilayets (de Van, Bitlis, Diarbékir, Erzeroum, Mamouret-ul-Aziz ou Kharpout, Sivas) ; c'est là que se trouve le gros noyau arménien. Mais il y faut ajouter encore la Cilicie (les massacres d'Adana, en 1909, ont tristement rappelé son caractère en partie arménien) et le nord du vilayet d'Alep. On voit l'étendue de ce territoire, qui va des frontières russe et persane actuelles et du voisinage de la mer Noire jusqu'à la Méditerranée et aux confins de la Syrie. Il est fort possible qu'il ne puisse être soumis à la protection d'une seule et même puissance.

Je me sers à dessein de ce terme imprécis de protection. Il me paraît prématuré d'aborder l'examen des solutions définitives qui pourront intervenir dans le règlement de la question d'Orient, bien qu'évidemment ce règlement ait été prévu, et dans des conditions qui ne sont pas tout à fait inconnues. L'avenir peut, en effet, conduire à des retouches. Mais, quoi qu'il arrive, il semble probable que les régions arméniennes, comme d'autres en Orient, seront soumises plus particulièrement à l'influence des puissances dont, géographiquement et politiquement, le rôle est tout indiqué. Cette protection apparaît d'ailleurs, pour ces populations meurtries et toujours menacées, comme la plus sûre garantie d'un avenir meilleur.

Forcément la Russie exercera toujours dans le nord une action prépondérante. Les Arméniens eux-mêmes chercheront d'ailleurs à se rapprocher de leurs frères de Transcaucasie pour reconstituer un peu de leur vie et de leur unité nationales. Le régime tsariste leur inspirait une méfiance justifiée. Là encore, sa chute a eu d'heureux effets, et permet d'entrevoir des solutions plus aisées.

Pour les Arméniens des provinces méridionales et, notamment des districts côtiers, une autre protection aura vraisemblablement à intervenir plus particulièrement. La France peut être appelée à exercer là, dans le voisinage des régions où elle a joué et joue encore un si grand rôle, une action protectrice et libératrice. Mais, encore une fois, ce n'est pas le moment d'entrer dans le détail de l'avenir arménien.

Ce que l'Europe ne devra jamais oublier, c'est que les Arméniens constituent une nation au noble passé et qu'il faut favoriser son développement par-dessus les divisions administratives que des nécessités géographiques pourraient éventuellement imposer. Elle ne saurait, non plus, perdre de vue les obligations qu'elle a contractées envers une population dont elle n'a pas su assurer la défense efficace au cours du dernier demi-siècle, si tragique pour les Arméniens. Par la solution qu'elle donnera à cette question, l'Europe consacrée pour le droit pourra montrer, avec plus d'éclat que de toute autre façon, que la grande lutte aboutit réellement à la réparation des pires injustices.

A l'heure où nous sommes, ce n'est pas se livrer à un exercice inactuel que d'aborder ce sujet. A vrai dire, pour quiconque a étudié la douloureuse histoire de ce peuple, la question arménienne ne saurait jamais être inactuelle

P. B.